

II- ANNÉE PRÉPARATOIRE PHARMACIE

Après une expérience de plus de 18 ans dans le domaine de la préparation aux concours médicaux, nous avons constaté que la réussite au concours de la 1ère année de PCEM et APEMK est difficile en raison du niveau scientifique très élevé et le mode d'examen..

En effet, la réussite au concours dès la première année, n'est accessible qu'aux bons bacheliers S (60 % à 70% des reçus sont des redoublants)

Il est bon de savoir aussi qu'un seul redoublement est autorisé et la majorité des étudiants ne doivent leur réussite, qu'à un soutien parallèle,

Afin de contourner l'obstacle, certains étudiants suivent une année préparatoire (Maths-sup, Maths bio, Vétô) un ou deux ans , avant de s'inscrire à la faculté .

L' année préparatoire est donc destinée aux élèves qui veulent renforcer leur niveau ou acquérir une méthode de travail, avant de s'inscrire à la faculté

LA PRÉPARATION

Une classe préparatoire est indispensable pour ceux qui ont le Bac (ST2S ou S un peu juste) et veulent poursuivre l'année du concours.

pour sage femme par exemple ou une réorientation vers les concours paramédicaux scientifiques.

Objectifs :

- Motiver l'élève pour les études médicales en lui donnant une solide formation scientifique.
- Remise à niveau sur la base du programme de terminale S renforcé , dans les matières scientifiques

La formation se déroulera en deux périodes :

1°) En premier lieu elle est orientée vers un enseignement basé sur le programme de terminale S renforcé

La formation commence par un stage de niveau: Maths ,physique et chimie

Durée : Semaine du 28 septembre 2009 à la Semaine du 22 MARS 2010

Horaire hebdomadaire:

Biologie	Physique	Chimie génér.	MATHS	devoirs
8 H	6 H	4 H	3H	2h à 3h

2°) En seconde période, la formation est orientée vers une initiation sur le programme 1er semestre du concours pharmacie après les vacances de Pâques.

Durée: Semaine du 19 avril 2010 à la Semaine du 24 Mai 2010

Horaire hebdomadaire:

Biologie Cell	Physique	Chimie organ.	Biostat.	Chimie géné.	Contrôle
3 H	3 H	3 H	3 H	3H	3h

Frais annules de la formation :

Début des cours	:	Semaine du 28 septembre 2009
Frais comptant ou en 2 fois	:	2800 €
Frais échelonnés (10 fois)	:	2850 €

Conditions d'Inscription

1. La préinscription :

Pour les primants, elle est possible *avant les résultats du baccalauréat*, afin de retenir votre place.

Nous pratiquons la sélection et selon votre dossier, nous vous conseillerons ou non une des formations citées dans ce document après réception de votre dossier.

Pour se préinscrire, il suffit : de retourner le bulletin de *préinscription* ci-joint ou téléchargé par internet , dûment rempli et signé. Il doit être accompagné des pièces suivantes :

- ↳ Une copie des bulletins de 1^{ère} et de terminale disponibles .
- ↳ Un chèque de 50 € (déductible des frais)
- ↳ 1 photos d'identité récente.
- ↳ Les notes du Bac ou du concours pour les doublants à l'inscription.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Sans nouvelles de votre part avant le 20 juin 2009, nous considérerons votre inscription comme définitive et le versement de la Préinscription sera encaissé et non remboursable sauf si vous n'avez pas le Bac 08 .

2 - L'inscription :

- Les élèves doivent prendre un rendez-vous avant le 28 Juillet 2009 afin d'établir leur contrat d'inscription. Ou après 20 Août 2009.
- N'oubliez pas de vous munir du **versement en chèque**, si vous réglez **comptant** ou des chèques à l'ordre d'EFESUP, que l'on déposera à des dates précisées à l'inscription; si vous réglez en plusieurs fois ou d'un R.I.B pour les virements

Pour l'année préparatoire

Nos élèves auront droit à une carte d'étudiante et à Sécurité Sociale étudiante , le montant en charge de l'élève est précisé à l'inscription.

- L'inscription est enregistrée une fois le contrat signé.

3-Annulation de l'inscription :

Les conditions d'annulation sont précisées au verso de votre contrat de préinscription et d'inscription. Néanmoins, nous rappelons que:

A- Après l'inscription, et avant les cours ,toute annulation ou désistement :

- avant le 15 Juillet, pour cause notifiée par lettre recommandée, donne lieu à un remboursement des frais engagés sauf le montant de la préinscription : 50 €
- après le 15 Juillet, un montant de 200 € sera retenu comme frais de dossier.

B-Après le début des cours, les remboursements seront effectués en tenant compte, en plus, des séances écoulées à la date d'annulation et au prorata temporis mensuel.

C-Passé le 30 novembre 2009 , il ne sera procédé à aucun remboursement. La totalité du montant de la formation restera due à EFESUP. Toutefois, un remboursement partiel (voir §b) est possible dans le cas d'une maladie, d'un accident qui nécessite une hospitalisation et entraînerait une absence au cours d'au moins 4 semaines,

D- Le règlement des frais de scolarité par échelonnement (chèque ou virement après le 30 novembre) n'est qu'une facilité de paiement et le montant restant, après cette date, est dû dans son intégralité.

4 - Pour les inscrits en année préparatoire :

L'école est agréée par la **Sécurité Sociale**. Nous vous enverrons le dossier de la Sécurité Sociale étudiante où vous trouverez tous les renseignements nécessaires.

A l'inscription, nous vous demandons de ramener le dossier dûment rempli ainsi qu'un chèque (à l'ordre d'Efesup) pour l'établissement de la carte d'étudiant, droits au S.I.U.A.P.S. et la cotisation de Sécurité Sociale (le montant sera précisé à l'inscription: (223,00 Euros au totale en juillet 2008.)

Les dossiers doivent être déposés au début des cours.